

LES FONCTIONNAIRES MALADES DU «COEFFICIENT» ...

La grève des fonctionnaires du 19 novembre n'éclairera pas cette journée d'un lustre historique. Rien de nouveau dans l'action, rien de décisif dans la conclusion. Dans l'âme d'un vieux syndicaliste, le souvenir n'y restera que le temps d'une égratignure irritante et d'un spasme de satisfaction.

Ces arrêts de vingt heures, par leur étendue et leur généralisation prennent de plus en plus un caractère symbolique et rituel, et provoquent beaucoup moins d'émotion dans le public et les administrations que «l'abstention aux commissions d'examens» ou «l'application des règlements»... autrefois... lorsque seuls les postiers avaient eu la force d'engager des grèves illimitées. C'est un progrès que d'utiliser l'arme spécifiquement ouvrière. Encore faut-il en user dans une bataille incertaine et ne pas en abuser dans la démonstration sans surprise.

Mais on se réjouit de cette affirmation d'unité, dans la revendication et l'action. C'est sans doute le résultat positif essentiel de la journée. Car l'accord n'a pu se réaliser que sur le thème de la revalorisation des traitements. Ce qui veut dire que les syndicats de fonctionnaires ont manifesté POUR LE SALAIRE... et non POUR LE COEFFICIENT.

C'est bien la signification publique de cette journée. Mais le même geste n'a-t-il pas exprimé deux aspirations différentes, sinon opposées?

D'une part, le mécontentement ordinaire du salarié dont le salaire n'est plus au niveau de la consommation. Les fonctionnaires réagissent exactement comme les autres travailleurs: qu'il s'agisse d'assurer un minimum vital ou de défendre les avantages acquis.

D'autre part, le mécontentement du fonctionnaire supérieur qui, par référence aux rémunérations attribuées aux gestionnaires des entreprises nationalisées ou privées, se juge dévalué matériellement et discrédité moralement. Vieux conflit entre l'administrateur et le technicien dont l'acuité s'aggrave en notre temps d'étatisme, d'expansion économique, d'ambition technocratique. Quant aux professeurs, dont le travail ne s'évalue pas selon les mêmes normes que l'efficience technique, ils souffrent de leur influence médiocre sur la réalité présente - soit parce que l'Université s'adapte mal au monde actuel, soit parce que le Maître est oublié, lorsque l'élève entre dans la population active.

Ces deux tendances fondamentales expliquent les contradictions, qui se révèlent dans le mouvement des fonctionnaires. Depuis plus de cinquante ans, et plus intensément depuis trente-cinq ans, on veut éléver le niveau de vie de toute la fonction publique - et surclasser au sein de celle-ci des catégories très dépréciées. En période d'instabilité monétaire et de hausse des prix, la revalorisation des traitements s'impose d'urgence au bas de l'échelle - mais sa réalisation aboutit à ce que l'on appelle d'un terme quelque peu «dramatisant»: «l'écrasement de la hiérarchie».

Pendant l'entre-deux-guerres, on avait réalisé la péréquation générale des traitements et établi les «parités» des catégories aux titres équivalents. Et cependant; on accordait des indemnités de cherté de vie, des suppléments provisoires... «uniformes» aux termes de longues périodes d'agitation. Une indemnité de résidence, dont l'assiette était assez peu équitable, avait au moins l'avantage de son montant unique pour tous les fonctionnaires exerçant dans la même ville.

Le statut général des Fonctionnaires, élaboré sous le patronage de M. Maurice Thorez (1), voté en 1946, et

(1) Il n'est pas inutile de rappeler que les cocos de Staline et de Khrouchtchev accordent fort bien leurs démagogiques campagnes pour les «humbles» - avec leur volonté plus discrète d'avantager les cadres. L'U.R.S.S. leur offre le modèle de la plus haute échelle des salaires du monde.

la grille de reclassement de 1948 introduisirent un système jugé définitif, assurant l'automatisme des revalorisations et des reclassements, réduisant les syndicats au rôle de machines enregistreuses et de compagnies d'assurances.

Deux principes: le traitement de base est fixé à 120 % du salaire minimum vital - chaque fonctionnaire selon sa catégorie, ses titres, sa classe d'ancienneté s'évalue par un coefficient hiérarchique.

Injustice à la base: rien ne justifie cette bonification de 20% du salaire minimum. Consécration et renforcement des inégalités, le long de l'échelle. On se plaignait autrefois des promotions, des indemnités, des primes... qui s'ajoutaient au salaire ou au traitement. Mais l'augmentation de ceux-ci pouvait diminuer la valeur relative de celles-là. Impossible avec le coefficient qui multiplie et donc alourdit toujours les différences (2).

D'ailleurs, le système n'a pas résolu les contradictions. La base de l'échelle n'atteint pas les 120/100 du salaire minimum interprofessionnel. C'est elle seule qui est coefficiente, mais au dernier échelon, les petits traitements sont majorés d'indemnités de revalorisation.

Et la sordide course au coefficient a provoqué des acrobaties verbales pour se hisser à un échelon supérieur (le copain préposé au nettoyage des carreaux voudra s'appeler inspecteur des vitres...), ou des jeux de saute-mouton entre catégories voisines. On trouve normal qu'au sommet de l'enseignement primaire, le traitement soit deux fois et demi celui d'un jeune stagiaire. On s'indigne des trente points supplémentaires du professeur des centres d'apprentissage...

Les interventions... hiérarchiques ne nous indignent pas. Il est constant qu'un Etat favorise ou fabrique des aristocraties. Il est de bonne politique de consolider des priviléges.

On peut simplement observer que le mérite, la culture et la vertu ne dépendent pas de gratifications et de primes. Que si l'on veut arrêter certains recrutements, ce sont les conditions des débutants qu'il faut nettement améliorer.

Mais on doit surtout libérer l'action syndicale de toutes servitudes hiérarchiques.

Si l'on appliquait le statut et les corollaires à la lettre, on partirait de la base hiérarchique mensuelle de 27.500 fr., ce qui donnerait 137.500 fr. au directeur d'école, 261.000 fr. à l'agrége enfin de carrière, plus de 300.000 francs aux hauts fonctionnaires. Car la grille hiérarchique qui montait primitivement de 100 à 800, a été élevée de 100 à 1.163, afin de tenir compte de la surtaxe progressive (on veut en effet que le plus haut traitement, amputé de l'impôt sur le revenu, ne puisse être inférieur à 8 fois le plus bas). L'indemnité de résidence a été hiérarchisée à son tour, ce qui viole le principe même de sa création. Mais la *Confédération Générale des Cadres* n'a-t-elle pas réclamé la «hiérarchisation» des allocations familiales?

Ces précisions numériques éclairent la contradiction essentielle.
Un salaire de 27.000 fr. par mois est atrocement insuffisant.

La fidélité d'un haut fonctionnaire n'est peut-être pas assurée au-dessous de 3.600.000 francs par an.

Là, revendication urgente. Ici, prétention explicable. Ce qui n'est pas admissible c'est que le mouvement syndical porte d'un même flot les deux démarches.

La défense de la Fonction publique, c'est l'affaire de l'Etat et des partis politiques. La solidarité entre les «exécutants» de la Fonction publique et les ouvriers des industries - c'est là le domaine exclusif du syndicalisme.

Roger HAGNAUER.

(2) Vérification numérique... «vécue». Avant-guerre, à un traitement de 15.000 fr. s'ajoute une indemnité de 5.000 fr. (soit le quart de la rémunération totale). Le traitement monte à 20.000 fr., l'indemnité reste invariable et tombe au cinquième du total.

Après guerre: 200.000 fr. au coefficient 100 - 400.000 fr. au coefficient 200 - (différence : 200.000 fr.). Le premier passe à 220.000 fr.; le second monte donc à 440.000 fr. (différence 220.000 francs). 1.000 fr. de plus par mois à la base donne 11.000 fr. de plus au sommet. C'est tellement simple que c'est méprisé par des révolutionnaires trop intelligents. Et le coefficient joue dans les industries comme dans les administrations.